

# IL EST TEMPS D'AGIR!

## Autre atteinte au syndicalisme

Le Conseil des Métiers de la Construction vient de protester vivement contre l'Association des Constructeurs de Québec qui a voulu ignorer son existence et faire signer par les employés une requête en faveur de la semaine de travail de 48 heures. Le Conseil des Métiers accusa avec raison l'Association d'intimider les ouvriers pendant qu'il négociait la convention collective et demandait la semaine de 44 heures.

Dans sa réponse, publiée ces jours-ci dans les journaux de Québec, l'Association demande au Conseil des Métiers s'il veut "empêcher les ouvriers intéressés de se prononcer d'une façon libre sur la question des heures de travail". Pour expliquer son attitude, elle déclare bien candidement que le but de son enquête "est purement d'ordre professionnel".

C'est un autre exemple d'atteinte à la vie même des syndicats. C'est exprimer une fois de plus son mépris pour le mouvement ouvrier.

Quand l'Association parle de la liberté des ouvriers, sait-elle vraiment de quoi il s'agit? Pourquoi les ouvriers s'organisent-ils en syndicat, sinon pour se libérer de l'influence trop gênante de leurs employeurs? Les ouvriers isolés sont à la merci de tout le monde; ils comprennent leur situation et c'est justement pourquoi ils se groupent ensemble.

Le syndicalisme ouvrier est le seul compétent pour comprendre les besoins de la classe ouvrière et négocier les conventions collectives de travail qui protègent le mieux les intérêts de ses membres. Il a un caractère représentatif qu'on ne peut ignorer sans manquer de loyauté.

Il ne peut y avoir d'attitude plus équivoque que de vouloir garantir la liberté des ouvriers en portant atteinte à la vie même de leur organisation professionnelle. La franchise qu'on essaie d'afficher en pareille circonstance nous paraît fortement mêlée d'intérêts difficiles à avouer.

Faudrait-il croire que les employeurs, eux-mêmes membres d'une association professionnelle, ne connaissent pas les buts principaux de toute association professionnelle? Quels sont ces buts, sinon d'ordre professionnel? Pourquoi existe elle-même l'Association des Constructeurs de Québec, sinon pour parler au nom de ses membres quand leurs intérêts d'ordre professionnel sont en jeu? Qui donc est illogique? celui qui laisse toute association exercer librement son action propre, ou celui qui l'ignore au point de vouloir se substituer à elle.

Fernand JOLICOEUR

La montée des prix menace la famille ouvrière — Les salaires ne suivent pas la hausse — Le danger plus grand qu'aux Etats-Unis — Et M. Saint-Laurent "souhaite"...

On ignore si le premier ministre du Canada avait pris connaissance, la semaine dernière, de la décision syndicale réclamant le contrôle des prix, mais il est étrange que cinq jours après la publication du communiqué syndical, M. Saint-Laurent ait jugé bon de "souhaiter" publiquement que ces mesures ne soient pas appliquées.

Nous lisions en effet dans les journaux de mercredi: "Le premier ministre souhaite que le contrôle éventuel des prix et des salaires aux Etats-Unis sera assez efficace pour prévenir la nécessité de semblables mesures au Canada".

On dira que c'est seulement un souhait; c'est vrai. Mais ce souhait, examiné à la lumière des faits actuels, est suspect à plus d'un titre.

### "NOS" PROFITEURS

M. Saint-Laurent croit-il en effet que toute la spéculation dont nous souffrons est exclusivement le fait des Américains et que le Canada ne compte pour sa part aucun profiteur? Nous croyons le contraire. Il est vrai que les mesures américaines de contrôle auront leur influence au Canada mais elles n'empêcheront pas nos profiteurs locaux de faire leur sale besogne. Ceux-là sont déjà à l'oeuvre. Ils agissent sur les prix de gros et de détail. Ils augmentent partout leur marge de bénéfices. Ils se livrent à des centaines de petites opérations légalement malhonnêtes et que la concurrence américaine ne saura jamais arrêter.

Et le souhait de M. Saint-Laurent est particulièrement ridicule en ce qui touche les problèmes de l'habitation. Comment le contrôle américain sur les loyers aiderait-il les locataires canadiens si notre gouvernement laisse tomber sa régie en avril prochain, comme il est toujours résolu de le faire? L'ouvrier de Montréal ou de Québec ne peut certainement pas déménager aux Etats-Unis pour éviter de se faire évincer de sa maison ou de payer un loyer double.

### HAUSSE PLUS FORTE

Il faut noter d'ailleurs qu'il y a une illusion, sous le souhait de M. Saint-Laurent, illusion partagée par beaucoup de Canadiens et qu'il est urgent de dissiper. Nos politiciens ont en effet pris l'habitude de nous laisser croire que la situation est "beaucoup pire" aux Etats-Unis. Et nous avons pris l'habitude de les croire. Bien à tort, cependant.

Car depuis la levée des contrôles au Canada, notre indice du coût de la vie s'est élevé plus rapidement que celui des Etats-Unis.

En effet, depuis 1946 (date de la levée des régies) l'indice canadien a monté 49.9 points, et l'indice américain de 43.9 seulement. Le nôtre a donc gagné 6 points de plus. Et si l'indice canadien est

encore de 4 points en arrière, il ne mettra pas de temps, au rythme actuel, à rejoindre celui de nos voisins.

Et disons surtout qu'avec des indices très peu éloignés l'un de l'autre, avec un coût de la vie presque identique, les ouvriers canadiens touchent par ailleurs des salaires très inférieurs. Ils touchent, dans l'industrie, des salaires qui s'établissent à au moins 28 cents l'heure au-dessous des salaires américains. Et certaines catégories d'ouvriers, par exemple dans les métiers de la construction, touchent en moyenne 90 cents de moins l'heure que leurs confrères américains.

Des chiffres comme ceux-là nous permettent-ils de croire que les contrôles américains suffiront? Pas du tout.

### NOTRE PROBLEME

Nous ne pouvons pas nous fier au voisin pour mettre de l'ordre dans notre maison. Si les mesures américaines nous aident, tant mieux. Mais il reste nécessaire de mettre un frein au profitage des spéculateurs canadiens et c'est à quoi un million de syndiqués canadiens s'occuperont dans leur prochaine campagne.

Les syndiqués savent que depuis la fin des contrôles, les prix ont monté deux fois plus rapidement qu'auparavant. Ils savent que depuis 1946, la valeur du dollar a

diminué au point de représenter environ 45 cents, comparée au dollar d'avant-guerre.

Et si M. Saint-Laurent a besoin d'arguments pour convaincre ses ministres et députés (pour sa part, la nation est convaincue d'avance, et les profiteurs ne le seront jamais), peut-être pourrait-il relire la petite liste suivante que nous fournit le Bureau fédéral des statistiques. Depuis 1946, soit depuis la levée des régies,

Le prix des ALIMENTS	a monté de .....	61.8%
Le prix des LOYERS	a monté de .....	21.5%
Le CHAUFFAGE et l'ECLAIRAGE	de ..	31.2%
Le prix des VETEMENTS	a monté de .....	49.8%

Et nous pourrions allonger cette liste indéfiniment. Est-ce assez clair que seule l'augmentation des loyers respecte un certain niveau? Or le gouvernement fédéral, raisonnant à rebours du bon sens, parle de lever cette régie au lieu de contrôler les autres produits!

C'est pourquoi il est temps d'agir. "Souhaiter" que ça se règle ne suffit pas. Les ouvriers l'ont compris: ils entreront en lutte, pour obtenir les contrôles, aussitôt après les Fêtes.

Ce sera alors le devoir de chacun d'appuyer à fond son mouvement.

### MONTREAL

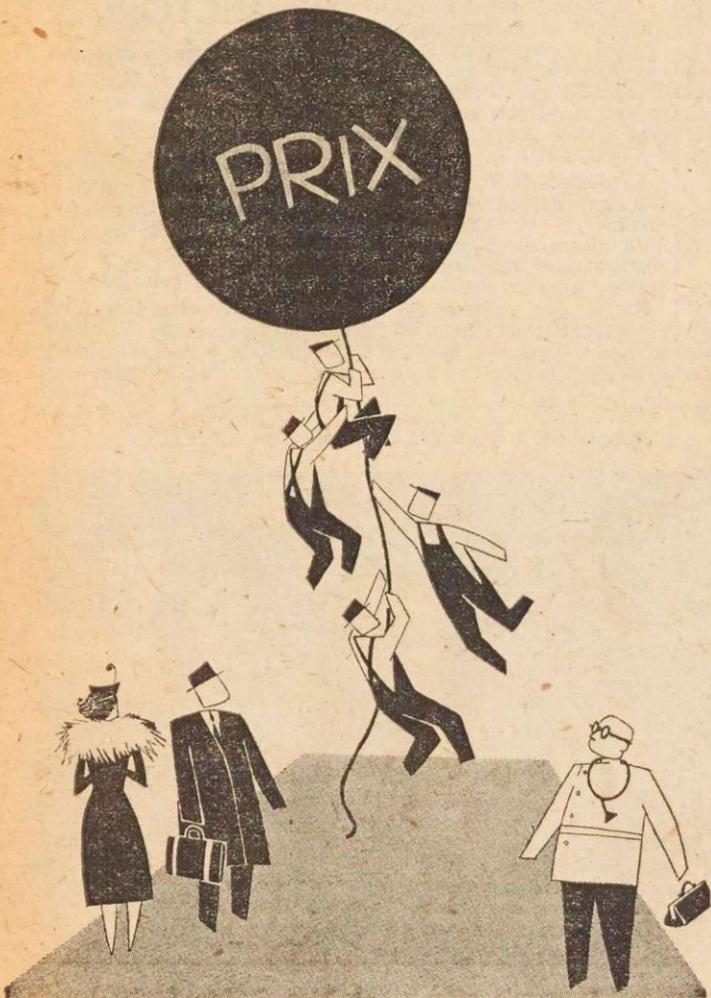
## Les fonctionnaires municipaux renouvellent leur contrat

Les fonctionnaires municipaux de Montréal ont accepté à l'unanimité les dernières propositions de L'Exécutif et le renouvellement de leur contrat collectif a été signé la semaine dernière après quelques semaines de négociations directes.

Cette décision marque une date, car c'est la première fois depuis 1943 que les fonctionnaires de Montréal s'entendent avec la Cité sans recourir à l'arbitrage. On se souvient que le premier contrat du genre a été signé en 1943 pré-

cisément à l'issue d'une grève de plusieurs semaines.

Entre autres avantages, le nouveau contrat accorde un boni de \$3.75 par semaine, 2 congés de plus et une échelle mobile à raison de 40 cents par point de l'indice. On note encore le règlement à l'amiable de quelques griefs en suspens. MM. René Constant et Georges-F. Séguin ont signé pour le syndicat, tandis que MM. J.-O. Asselin et J.-A. Mongeau signaient pour la Cité. . . . .



Non seulement les ouvriers, mais tous les consommateurs doivent participer à la lutte contre les prix.

## Un exemple à suivre!

Le 6 décembre 1950.

Monsieur Gérard Picard, président général, C.T.C.C.,  
1231 est, rue Demontigny,  
Montréal, P.Q.

Cher confrère,

Pour faire suite à votre requête en faveur des grévistes de la Claxson Mills de Sherbrooke, le syndicat national des Travailleurs en Produits Chimiques de Shawinigan Falls Inc., se fait un devoir de sekunder les efforts de la C.T.C.C.

Veillez trouver ci-inclus un chèque de \$100.00 représentant notre souscription immédiate.

En plus, nous vous enverrons la souscription mensuelle de \$50.00 tant que durera la grève actuelle.

Veillez croire en notre solidarité pour le respect de la justice.

Vos tout dévoués,

Le Syndicat National des Travailleurs en Produits  
Chimiques de Shawinigan Falls Inc.

Par : Jean-Robert Ouellet, agent d'affaires.

## Un congrès de l'apprentissage en 1951

La première conférence générale de l'apprentissage en Amérique du Nord aura lieu, à Québec, au printemps prochain.

Près de 700 délégués, venus des milieux administratifs, industriels et ouvriers du Canada et des Etats-Unis se réuniront en notre ville, du 29 mai au 1er juin 1951 pour étudier le système d'apprentissage en vigueur dans notre province et discuter des problèmes généraux que pose la formation des apprentis dans les diverses catégories de métiers ou d'entreprises.

Désireux de connaître avec plus de précision les rouages du système québécois, inauguré en 1945 par la loi d'aide à l'apprentissage présentée par l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail, des spécialistes en apprentissage de tout le continent avaient exprimé l'espoir de pouvoir étudier sur place le fonctionnement de nos commissions et de nos centres d'apprentissage et les résultats de leurs cinq années d'opération.

Comme un congrès devait être tenu à Québec en 1951 sur l'apprentissage sous la présidence de l'hon. Barrette, il fut décidé de répondre aux désirs exprimés par les délégués américains et de les

inviter à venir échanger des vues avec les gens du Québec. De cette suggestion est née l'organisation de la première conférence de l'apprentissage en Amérique du Nord.

Le comité d'organisation, formé depuis quelques semaines, a pour président le ministre du Travail lui-même et comprend des représentants du ministère provincial du Travail, du ministère de la Jeunesse et du Bien-Être social, du Comité de l'Instruction publique, de l'Office provincial du Tourisme et de la Publicité.

Les cadres de la conférence ont été constamment élargis, au fur et à mesure des adhésions, de façon à permettre aux délégués des divers Etats américains et des autres provinces canadiennes à participer aux délibérations.

Cet événement, d'une importance capitale dans le domaine de l'apprentissage, contribuera à mettre en vedette notre province, à imprimer à l'apprentissage organisé, en Amérique du Nord, un élan nouveau à assurer une plus grande coordination des méthodes actuellement en usage, et à faire collaborer plus encore dans ce domaine ouvriers et patrons.

## BUREAU FEDERAL de la métallurgie

La Fédération Nationale de la Métallurgie tenait, dimanche dernier, à Montréal, son Conseil fédéral, auquel assistaient des délégués de presque tous les endroits où la Fédération a des syndicats.

Les faits saillants de ce Conseil fédéral sont les suivants:

a) Choix de M. Adrien Plourde comme 1er vice-président de la Fédération, en remplacement de M. Léo Hubert; M. Adrien Plourde a aussi été choisi comme délégué de la Fédération au Bureau Confédéral.

b) Une étude spéciale a été faite pour étudier les possibilités de donner plus de service aux syndicats affiliés au point de vue santé ou études des tâches, c'est-à-dire, le choix possible d'un ingénieur industriel.

c) M. Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C., actuellement à Arvida pour la campagne de réorganisation, a mis au courant les délégués présent du magnifique travail de collaboration dans l'équipe qui a travaillé pendant quelques mois à Arvida, avec le succès qu'on connaît. L'équipe se composait des organisateurs suivants: M. Philippe Girard, Ray-

mond Couture, Marcel Pepin, Napoléon Nadeau et Roger McGinnis, qui ont secondé les organisateurs régionaux.

d) Les confrères Ted Payne et Marcel Pepin ont aussi donné des précisions sur les organisations en cours, et ce, respectivement à Sorrel et à Lauzon.

e) M. Marcel Pepin a été choisi comme aviseur technique de la Fédération.

M. l'abbé Ovila Bélanger, qui assistait pour la première fois à une réunion du Conseil fédéral à titre d'aumônier, s'est dit très heureux de cette prise de contact, et a souligné l'esprit de bonne entente et de solidarité qui règne dans la fédération.

Le publiciste du journal *Le Travail* avait accepté l'invitation d'aller expliquer la nécessité pour tous les syndiqués de la Fédération de recevoir régulièrement le journal et il a demandé à tous les délégués présents de faire leur possible dans chacun de leurs syndicats respectifs pour promouvoir l'idée d'un abonnement de groupe. Tous s'engagèrent, dès leur retour, à soumettre à leur exécutif l'idée d'un abonnement collectif.

# DANS LE M

## Des Patrons qui 'n'ouvrent pas à l'heure'

Les ouvriers français, quand ils veulent dire de quelqu'un qu'il n'est pas particulièrement fûté, vous confient qu'il "n'ouvre pas à l'heure". L'expression nous semble particulièrement bien choisie pour qualifier la conduite de certains patrons, en cette fin d'année 1950.

En effet, la plupart des employeurs ont compris que nous étions entrés dans une phase nouvelle de l'économie canadienne avec la guerre de Corée. Ils négocient franchement. Ils ouvrent même les contrats déjà signés pour accorder des augmentations non prévues. — Mais il en reste un petit groupe qui n'ont pas encore compris et qui discutent comme ils le faisaient l'hiver dernier, en période de chômage. Décidément, ceux-là n'ouvrent pas à l'heure et nous font perdre beaucoup de temps pour rien. Tel est le cas de la Penmans'.

Tel est aussi le cas d'Arvida, quoique la Compagnie semble maintenant mieux disposée, puisqu'elle a rappelé elle-même le Syndicat en négociations directes la semaine dernière.

Le 29 novembre dernier, avait lieu la septième et dernière séance de conciliation entre les représentants du Syndicat National Catholique du Tricot et ceux de la compagnie Penmans Ltd., avec la médiation du conciliateur H. Malouin.

Après l'échec des négociations directes, la conciliation ne réussit pas davantage à faire l'entente entre les parties. Le Syndicat a donc demandé l'arbitrage.

Les négociations ont été difficiles jusqu'à date. Elles sont conduites de la part du Syndicat par MM. Jean-Claude Morel, président; Bernard St-Onge, directeur; Georges Patenaude, agent d'affaires; ainsi que par MM. René Gosselin et Gaston Ledoux, représentants de la Fédération du Textile. Me Théo L'Espérance agit comme procureur du Syndicat.

Du côté patronal, les négociations sont conduites par le gérant, M. E.-G. James, le directeur du personnel, M. Roméo Breton, et le surintendant, M. René Picard, Me Wilfrid Desjardins agit comme procureur de la compagnie.

A la compagnie Penmans, le syndicat est organisé depuis 1936, alors que le premier contrat avec la compagnie ne fut signé qu'au mois de novembre 1944. Cette an-

née, le Syndicat a dénoncé la convention dans le temps prévu par la loi, pour demander: a) une augmentation générale de .10 cents l'heure; b) quatre nouvelles fêtes chômées payées (La compagnie payait déjà six fêtes chômées); c) une nouvelle clause d'apprentissage prévoyant trois mois d'apprentissage au lieu de six; d) la formation d'un comité d'étude des tâches; e) l'atelier syndical imparfait, alors que la compagnie accordait déjà un maintien d'affiliation; f) un plan d'assurance-groupe avec participation de la compagnie sur une base de 50—50.

Au début des négociations, la compagnie a demandé la discussion de sept clauses du nouveau projet de convention, affectant les salaires, avant de considérer les autres clauses et refuse de discuter tout autre clause du projet soumis avant d'avoir réglé les clauses touchant au salaire.

La Compagnie a offert une augmentation générale de sept cents de l'heure sans autres modifications à l'ancien contrat, ou une augmentation générale de six cents de l'heure avec deux modifications à l'ancien contrat, soit: a) la formation d'un Comité d'étude des tâches; b) un plan d'assu-

rance-maladie avec participation de la compagnie sur une base de 50—50.

La dernière convention collective datait du 22 août, 1949. A cette date, l'indice du coût de la vie était à 162.5, alors qu'il atteint actuellement 170.7, soit une augmentation de 8.2. Le Syndicat et ses négociateurs croient donc avec raison qu'une telle augmentation du coût de la vie justifie leur demande d'augmentation générale. D'autant plus, que rien n'indique que le coût de la vie se stabilisera prochainement, mais au contraire, nous pouvons nous attendre à ce qu'il s'élève encore.

D'ailleurs, tous les nouveaux contrats dans d'autres usines du même genre se renouvellent avec des augmentations variant de dix à quinze cents l'heure. Nous croyons que dans la ligne du textile, la compagnie Penmans est l'usine qui paye le salaire moyen le plus bas, soit .73 cents de l'heure, alors que dans d'autres industries du genre, le salaire moyen va jusqu'à .97 cents de l'heure.

Les négociateurs et les syndiqués sont donc convaincus que leurs demandes sont raisonnables et justifiées, et ils ont confiance qu'un tribunal d'arbitrage ne pourra que leur donner raison devant les faits.

### MONTREAL

Le Syndicat des Machineries de Montréal, section Stowell Screw, nous informe que la dernière décision prise fut de recourir à l'arbitrage pour le règlement des clauses qui n'ont pu être acceptées de part et d'autre pendant la conciliation ou la conciliation.

En effet, ces jours derniers, en présence du conciliateur du gouvernement, M. R. Rogers, les deux parties ont cru bon de recourir à l'arbitrage sur les clauses suivantes:

- Classification des employés,
- La sécurité syndicale,
- L'augmentation de salaire.

Les confrères S. T. Payne, Jean-Paul Geoffroy, et René Rocque ont participé à la négociation à différents stades. Il ne reste plus aux parties qu'à se choisir un arbitre.

### ST-JEROME

M. Jean Morin du local des Charpentiers-Menusiers était de passage à nos bureaux ces jours derniers. Il nous faisait part des différentes initiatives du syndicat de St-Jérôme.

C'est ainsi que les officiers de l'Exécutif préparent présentement le programme de cercles d'études qui s'adresseront à tous les syndiqués. Ils sont à étudier et classer les différents sujets qui seront présentés et discutés à chaque cercle d'étude.

Le décret de Terrebonne (Construction) devant être renouvelé prochainement, tous les locaux du nord s'organisent afin que des améliorations sensibles soient apportées à ce décret.

Enfin, des séances de cinéma débuteront prochainement dans la salle du local des syndicats. Ces films sont présentés afin que tous

puissent connaître le syndicalisme, en étudier le fonctionnement, voir ses réalisations etc. M. Morin nous a communiqué deux titres de films, parmi beaucoup d'autres, qui seront présentés: "L'Ecole du Bâtiment" et "Date de Naissance".

### VICTORIAVILLE

#### Négociations directes

Le Syndicat des Travailleurs du Meuble vient d'entrer en négociations directes avec la Victoriaville Furniture Ltd. A date deux séances de négociations ont eu lieu au local des Syndicats de Victoriaville. Environ 210 employés sont concernés dans ces négociations.

#### Nouveau syndicat

Le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Victoriaville adressait le 5 décembre dernier sa demande de certification. Les em-

### BUREAU DE LA METALLURGIE



Apparaissent sur la photo, MM. Jean-Paul Desmarais, sec.; Jacques Dion, Québec; Lucien Lavallée, Montréal; Abbé Ovila Bélanger, aumônier; Adrien Plourde, Arvida; R. Mongeon, Sorrel; Albert Léger, Montréal; L. Kérouac, L'Islet; R. Labrie, Arvida; F. Allard, Shawinigan; Charles Perron, Isle Maligne; J.-A. Gaumont, Montmagny; Gilles Charbonneau, Granby; René Roger, Granby; L.-L. Hardy, Sherbrooke; E. Gingues, Sherbrooke; S.-T. Payne, organisateur; J. Pomerleau, Plessisville.

Votez à l'assemblée générale pour l'abonnement en groupe de votre syndicat

# MOUVEMENT

# VOUS M'EN DIREZ TANT



La Fédération catholique du Textile a voulu, samedi dernier, rendre hommage à l'ancien chef du Syndicat du Textile de St-Grégoire de Montmorency, qui avait perdu la vie à son retour de Rome à bord du "Pèlerin Canadien". Près de deux cents personnes assistaient au service chanté dans l'église St-Eugène de Granby. Le service funèbre était chanté par M. l'abbé T. Dubuc, curé de la paroisse; M. l'abbé Frigon, aumônier-adjoint de la C.T.C.C., assistait comme diacre et M. l'abbé Antoine Després, vicaire à St-Grégoire de Montmorency, comme sous-diacre. On remarquait dans le chœur M. l'abbé Henri Pichette, aumônier de la C.T.C.C. Le chant de la messe était exécuté par les Petits Chanteurs de la Manécanterie de Granby. En outre de l'exécutif de la C.T.C.C. au complet, assistaient aux funérailles des représentants de plusieurs centres où la Fédération du Textile possède des syndicats: Drummondville, St-Hyacinthe, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières, Magog, Sherbrooke, Montmorency. Quatre des enfants de M. Arthur Pelletier étaient venus de Montmorency: MM. Jean-Marie, Jean-Charles, Jean-Guy ainsi que Mlle Laurette Pelletier.

ployés au nombre de 65 sont à l'emploi de la maison Fournier Ltée de Victoriaville, fabricant de chaussures.

## Meuble

Les syndicats suivants ont dénoncé leurs contrats de travail: a) Syndicat du Meuble de Beauharnois; b) Syndicat du Meuble Coaticook; c) Syndicat du Meuble Waterloo; d) Syndicat du Meuble Victoriaville.

Les négociations sont commencées à certains endroits et il semble qu'on y rencontrera quelques difficultés.

Les demandes se résument à ceci: deux semaines de vacances payées; deux fêtes chômées et payées ainsi que 10 cents l'heure d'augmentation.

## QUEBEC

### Elections au Conseil central

M. Joseph Parent a été réélu président du Conseil central des Syndicats Catholiques de Québec. C'est pour la troisième fois consécutive que M. Joseph Parent se voit confier cette importante charge.

C'est au cours d'une assemblée tenue, dernièrement que le Conseil central des Syndicats Catholiques a procédé au renouvellement de son bureau de direction. M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier des Syndicats, a profité de la circonstance pour mettre en vive lumière la doctrine sociale de l'Eglise. Il engagea les officiers à travailler avec zèle pour l'avènement du syndicalisme catholique.

M. Joseph Parent a été réélu président pour un 3e terme. Les autres officiers sont: 1er vice-président, M. René Bélanger, réélu pour un 2e terme; 2e vice-président, M. C.-H. Drolet; secrétaire-

archiviste, M. Alph. Proulx; assistant secrétaire-archiviste, M. Wilfrid Brousseau; secrétaire-correspondant, M. Maurice Dussault; secrétaire financier: M. Adélarde Mainguy; assistant secrétaire financier, Mlle Juliette Roberge; trésorier, M. Gérard Courcy; commissaire ordonnateur, M. Joseph Conseiller; sentinelle, M. Jean-Paul Marcotte. Ces élections étaient présidées par M. Lauréat Morency, ex-président du Conseil général des Syndicats Catholiques. MM. Lortie, Vachon et Pineau agissaient comme scrutateurs. Le secrétaire d'assemblée était M. A. Proulx.

Après la proclamation des résultats d'élections, M. Joseph Parent, président réélu, remercia les délégués de leur confiance.

M. Eugène Rancourt, négociateur du Conseil nouvellement engagé, exposa la marche des négociations auxquelles il a pris part, notamment pour le Syndicat des ouvriers de la Chaussure, qui viennent d'obtenir des augmentations de salaires de 9 à 21 pour cent, par une convention qui entrera en vigueur le 1er janvier 1951. M. René Breton, autre négociateur du Conseil, dit aussi à quel stade en sont les pourparlers dans lesquels il est intervenu.

Enfin, le Conseil central approuva l'attitude prise par le Conseil syndical de la Construction de Québec, au sujet de l'intervention illégale de l'Association patronale de la Construction, qui sape la négociation d'une convention collective en faisant circuler une requête parmi les éléments ouvriers non syndiqués.

### Dans la confection

Le syndicat catholique des ouvriers en confection de Québec (C.T.C.C.), incorporé, a tenu ses

élections annuelles hier soir, au secrétariat des syndicats catholiques, sous la présidence de M. René Breton, organisateur du Conseil Central des syndicats du district.

Le vote a donné le résultat suivant: président réélu, M. F. Bouchard; vice-président, M. Wilfrid Bédard; secrétaire archiviste, Mlle A. Goupil; trésorière, Mlle Irma Gagnon; secrétaire financier, M. H. Preault; gardien, M. Adélarde Bédard; sentinelle, M. J. Laquerre; directeurs, Mlles J. Boivin et Georgette McClish (pour la maison Gardner), Mlle C. Cantin (pour E.-P. Coulombe), Mme E. Plamondon (pour Raoul Garneau) et Mlle J. Hardy (pour Dorfman).

M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier diocésain des syndicats catholiques, assistait à cette assemblée d'élection, nous rapporte M. Jean-Paul Marcotte, publiciste du Conseil Central.

### Chez les peintres

M. Joseph Dorion a été réélu pour la 21e fois président de l'Union nationale catholique des peintres de Québec, Inc., lors de l'assemblée générale annuelle de cet organisme, tenue récemment. L'élection fut présidée par M. Omer Chevalier, agent d'affaires du Conseil de construction, assisté de MM. Jean-Baptiste Côté, secrétaire de l'élection; C. Racine, vérificateur; et L.-P. Doyon et J.-B. Pouliot, scrutateurs.

Les autres officiers élus pour le terme 1950-51 sont MM. J.-E.-L. Morin, 1er vice-président; A. Fardeau, 2e vice-président; Jean Baptiste Côté, secrétaire archiviste; E. Lemieux, secrétaire financier; A. Lapointe, assistant secrétaire financier; E.-A. Marier, trésorier; D. Michaud, sentinelle, et R. Clavet, gardien.

Les malentendus engendrent la discorde. C'est pourquoi nous tenons à dissiper celui que vient de créer la Terre de Chez Nous en publiant dans son dernier numéro l'entrefilet suivant:

### LES SALAIRES DES BUCHERONS

L'an dernier, pour des raisons d'ailleurs obscures, les opérations forestières des grandes compagnies ont été considérablement réduites. Résultat: surplus de main-d'oeuvre et baisse des salaires. Cette année, le mouvement est en sens contraire. La main-d'oeuvre manque et le ministère fédéral de l'immigration, prompt à saisir les occasions, se hâte d'importer des bûcherons européens. Au cours des nombreux congrès tenus l'été dernier, les bûcherons ont insisté de façon toute particulière sur le relèvement du salaire minimum. C'est ce qui a été obtenu tout récemment grâce aux patientes interventions de M. Samuel Audette, vice-président général de l'U.C.C., et directeur de son Service forestier. Celui-ci a fait à ce sujet une déclaration que la "Terre de Chez Nous" du 29 novembre dernier a rapportée. "Le Travail", organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, trouve que certains passages de cette déclaration sont "lamentables". Son correspondant écrit: "J'ai donc la preuve que l'augmentation ne donne rien absolument rien sur les salaires réels des ouvriers en forêt". Règle trop générale pour s'appliquer partout. Ce que donne l'amendement de l'Ordonnance 39 et ce dont il faut remercier le ministère provincial du Travail avant de l'en blâmer, c'est l'assurance que le salaire minimum sera plus élevé de 20 pour cent, advenant une situation identique à l'an dernier. Le Service forestier de l'U.C.C. est présentement fort occupé à battre en brèche des tentatives d'organisation communisante dans les chantiers. Tandis qu'il s'évertue à cette besogne, il apprécierait vivement que le journal des Syndicats catholiques ne lui tire pas dans le dos.

D. B.

Tout ce que nous avons reproché à M. Audette, c'est d'avoir affirmé que la modification du décret "constitue une augmentation véritable et très considérable pour les bûcherons". Nous trouvons cette affirmation lamentable parce que nous la savons fautive. Si le rédacteur de la Terre de Chez Nous peut nous affirmer qu'elle est vraie, qu'il nous donne des chiffres et nous retirerons tout ce que nous avons dit.

D'ici là, toutefois, nous resterons convaincus que Le Travail n'a jamais tiré dans le dos de M. Audette, étant donné qu'il visait seulement le mensonge. Mais si la balle destinée au mensonge atteint M. Audette, ce n'est peut-être pas nous qu'on devrait en tenir responsables!...

### USINE FERMEE ET PERE NOEL

Décidément, la Revue de Granby croit encore au Père Noël en matière de relations ouvrières. Voici ce qu'on pouvait relever dans son édition du 29 novembre dernier:

Entre autres innovations aux relations patronales-ouvrières, il convient de citer celle, originale, pour employer la litote, d'un politicien québécois qui suggère qu'en cas de grève, le patron ferme son usine jusqu'à ce que la grève soit réglée. Pareille législation pourrait mettre des idées dans la tête de l'employeur et l'amener à imiter M. Langley de Toronto qui ferma son usine... pour toujours. Quelques cas de ce genre pourrait faire réfléchir certains organisateurs.

Oui, c'est vrai. Mais quant à trouver les quelques patrons qu'il faudrait pour provoquer ces "quelques cas", la Revue de Granby peut chercher longtemps. Elle n'a pas l'air de savoir que les patrons ne tiennent pas leurs usines ouvertes pour l'amour des ouvriers mais pour l'amour des profits.

Et pourquoi insister? Ces choses-là s'apprennent avec l'âge et la Revue de Granby finira bien par perdre ses illusions.

### RÉGIES ET CONTROLES

Avez-vous remarqué les grands efforts qu'on tente aujourd'hui du côté patronal pour nous convaincre que le contrôle des prix n'arrangerait rien? C'est extraordinaire de voir l'accord qui règne à ce sujet entre les ministres et les grands brasseurs d'affaires! En quinze jours, deux ministres fédéraux, M. Gregg à Toronto et M. Abbott à Montréal, viennent de déclarer que nous n'avons pas besoin des régies. De son côté, la Revue de la Banque de Montréal affirme que "Dans les circonstances présentes, les contrôles ne peuvent avoir au plus qu'une importance secondaire".

Cela est curieux en vérité. Car les ouvriers pour leur part croient exactement le contraire. Est-ce que cela ne signifierait pas par hasard que les contrôles nuisent aux spéculateurs et protègent le salaire des ouvriers?



Le Conseil central de Québec a reporté à l'Exécutif tous les officiers sortant de charge. C'est une belle marque de confiance envers ces syndiqués dont la plupart se dévouent depuis plusieurs années déjà à l'avancement du syndicalisme dans la capitale provinciale.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER

Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR

Administrateur: MARCEL ETHIER

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal

FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

## La Fédération de l'Imprimerie adopte une nouvelle constitution

Les 2 et 3 décembre dernier, les délégués des syndicats et des conseils de métiers affiliés à la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada ont adopté une nouvelle constitution, à Hull — La juridiction de la Fédération de l'Imprimerie — Faut-il employer le mot "aumônier" ou l'expression "conseiller moral"?

La Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada qui, lors du dernier congrès de la C.T.C.C. déclarait des effectifs de 2,765 membres répartis entre 22 syndicats, vient d'adopter une nouvelle constitution.

Réunis en congrès spécial en la salle des Syndicats nationaux de Hull, les 2 et 3 décembre dernier, les délégués de trois provinces et plus particulièrement de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Hull, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Joliette, Granby, Ottawa et Moncton, N.B., ont étudié le projet de constitution soumis par le président de la Fédération, M. G.-A. Gagnon et approuvé par le Comité de la Constitution formé lors du dernier congrès.

Ce Comité composé du président de la Fédération et des confrères Henri Savignac de Joliette, Maurice Morin et Armand Lapointe de Montréal, Maurice Vassart d'Ottawa, Alphonse Proulx de Québec et de Monsieur l'abbé Paul-Emile Bolté, aumônier de la Fédération, après s'être réuni pendant deux jours consécutifs, les 17 et 18 novembre dernier, en était arrivé à une entente sur les 222 articles de la nouvelle constitution.

C'est ce projet révisé que les délégués ont étudié à Ottawa, les 2 et 3 décembre dernier.

### Nouvelle juridiction

L'un des articles les plus importants adoptés par le congrès est sans contredit celui qui a trait à la juridiction de la Fédération. Alors que l'ancienne constitution ne mentionnait rien de tel, la nouvelle constitution est très explicite.

Désormais la juridiction de la Fédération va s'étendre à tous les syndicats de travailleurs du Canada, masculins et féminins occupés dans :

a) les différentes branches et procédés de l'industrie de l'imprimerie à journal et commercial (...) et à tout emploi qui comprend une fonction ou une opération se rapportant à la publication de journaux, de périodiques, de livres, etc.;

b) les procédés de multicopte de toutes descriptions;

c) la lithographie, la photolitho, la phototypie, l'offset, l'héliogravure;

d) l'impression du coton, de la soie, du cuir, du caoutchouc, la fabrication et l'impression des enveloppes, des sacs et sachets en papier, de papier tenture et tapisserie, de boîtes en carton, de cannettes, tubes, bidons et produits similaires, du papier-carton ou du carton coupé à la matrice, des papiers teints, des papiers couchés et des cartes à jouer;

e) la fabrication et le lignage des livres à feuilles mobiles;

f) le cartonnage (tous les produits destinés à l'emballage),

la transformation du papier et du carton, (tels que les articles d'écriture, article de bureau, objets didactiques, enveloppes, dépliants d'allumettes, papier-fantaisie ou d'étalage, papier-dentelle, etc.;

g) l'industrie des services tels que les librairies et les autres services qui contribuent, en tout ou en partie, à la vente ou au classement des produits de l'industrie de l'imprimerie, tels que les livres classiques ou autres, papier de comptabilité, cahiers, etc.

Cet article de la constitution souleva un intéressant débat suscité par les remarques de M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C. et délégué du Syndicat des Journalistes de Montréal. Le délégué Picard fit remarquer que certaines fédérations pourraient se plaindre d'empiètement de la part de la Fédération de l'Imprimerie, notamment la Fédération du Textile et celle de la Pulpe et du Papier.

Néanmoins le congrès adopta tel quel en soutenant qu'en cas de litige, il appartiendrait à la C.T.C.C. de définir les juridictions respectives des fédérations et de trancher les difficultés.

### Les conseils de métier

L'article 11 de la constitution concerne les affiliations et la juridiction des conseils, des syndicats et des chapelles locales.

Cet article fut vigoureusement combattu par les journalistes qui proposèrent l'amendement qui suit :

"Les syndicats de journalistes et les syndicats qui ne sont pas essentiellement des syndicats de métiers resteront libres de s'affilier aux conseils de métiers."

Après de longues et de vigoureuses argumentations de part et d'autre, l'article 11 est adopté à la majorité des voix.

### Aumônier ou conseiller moral?

Les délégués, malgré l'opposition du délégué Maurice Vassart du syndicat des Journalistes d'Ottawa, adoptèrent le terme "aumônier" pour désigner le représentant de l'Eglise auprès des organisations syndicales, après avoir entendu les explications de M. Paul-Emile Bolté, P.S.S. aumônier de la Fédération. Ce dernier fit valoir que les Evêques avaient employé le terme "aumônier" au lieu de conseiller moral dans leur Lettre pastorale sur le problème ouvrier.

Le congrès se termina dimanche le 3 décembre après de fructueuses délibérations et plusieurs échanges de vues dont ne peut que profiter le syndicalisme catholique. Les délégués, avant leur départ, tinrent à exprimer leurs remerciements les plus empressés à l'égard du Conseil Central de Hull et de M. Armand Morin, président du Conseil Central, qui s'est montré un hôte accompli.

## LA "CHOSE PUBLIQUE"

Le Comité d'orientation politique mis en branle lors du congrès de la C.T.C.C., commence à prendre forme.

En effet, après d'autres centres, voici que Sherbrooke veut "surveiller" ce qui se passe au Conseil de Ville de cet endroit. Cette surveillance s'étendra aussi aux réunions de la Commission scolaire.

Cinq représentant ouvrier assisteront aux assemblées et feront rapport au Conseil Central des délibérations entendues.

C'est une initiative qui va sans doute se propager et porter des fruits. On réalise de plus en plus qu'il faut s'occuper de la chose publique.

Ils s'abonnent au "Travail"



L'exécutif du Syndicat des Employés de Bennett apparaît sur la photographie, de g. à d.: M. Ostiguy, sec.; R. Bourgie, trés.; G. Massé, 2e v.-prés.; E. Aubertin, prés.; G. Deguire, 1er vice-prés.; l'abbé Pierre Lanctôt, aumônier diocésain. 2e rangée: M. Roland Thibodeau, agent d'affaires; Miles F. Desbiens, J. Larivée, T. Larivée, directrices; MM. D. Mireault, G. Fournier, W. Renaud, directeurs.

# LA SEMAINE

## SHERBROOKE

### Télégrammes

Depuis plus d'une semaine, des télégrammes de protestations affluent à Québec et à l'hôtel de ville de Sherbrooke au sujet de la grève de la Classon.

Un des messages reçus à l'hôtel de ville se lit comme suit :

"Les membres de l'Association nationale des Employés de la Paton, de Sherbrooke, Inc., sont portés à ne plus reconnaître les membres du conseil de ville actuel comme des protecteurs des citoyens de Sherbrooke, mais plutôt comme des protecteurs de possesseurs de gros capitaux qui viennent dans notre région pour exploiter la masse ouvrière même aux dépens de d'autres employeurs par une concurrence déloyale.

"Les 400 syndiqués de la Paton comptent sur votre influence pour ramener à la raison le Dr Reinhart, de la Classon Mills.

"Vous savez sans doute que la population de Sherbrooke a les yeux tournés aujourd'hui vers ses édiles de l'hôtel de ville et se demande quand nos représentants de la nation respecteront la classe ouvrière comme toutes les autres classes.

"Les demandes des employés de la Classon sont-elles trop exigeantes? Dépassent-elles les bornes?..."

"Nous ne le croyons pas et vous avez été renseignés outre mesure sur leurs revendications justes et honnêtes.

"Nous comptons donc encore sur votre intervention pour le relèvement de ce syndicat; sinon ce sera soulever la population ouvrière contre vous tous."

La lettre était signée par Joseph G. Gervais, secrétaire de l'Association Nationale des Employés de la Paton.

### Impuissance

Après une entrevue de près d'une heure avec l'hon. Johnny Bourque, ministre des Terres et Forêts et des Ressources hydrauliques, à Sherbrooke, M. Laurent-L. Hardy, secrétaire du Conseil central, a déclaré qu'il semble que le ministre ne puisse rien faire pour amener les autorités provinciales à régler le différend de la Classon.

"A la suite de l'entrevue que m'a accordée M. Bourque, a déclaré M. Hardy, nous devons malheureusement avouer que le gouvernement actuel, à cause d'une foule de contingences politiques et financières, ne semble pas capable de trouver une solution adéquate à une grève parfaitement légale."

## RENCONTRE DES PUBLICISTES

Campagne d'opinion menée conjointement par les 4 organismes majeurs du Canada

Ottawa, 13 (Spécial) — Les directeurs des services d'information, de publicité et de recherches des 4 principales organisations ouvrières canadiennes se sont rencontrés à Ottawa pour dresser les plans d'une campagne d'opinion visant à la réimposition des régies sur les prix. On se souvient que récemment les ouvriers canadiens réclamaient également la mise en vigueur du contrôle des loyers. La campagne préparée hier s'inscrira dans le même sens.

C'était la première fois dans l'histoire des organisations de travailleurs canadiens que les 4 unions majeures se réunissaient pour adopter des mesures conjointes. La décision d'endorser cette campagne fut annoncée en même

temps la semaine dernière par les porte-parole des divers organismes. Il s'agit du Congrès canadien du travail, de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, du Congrès des métiers et du travail et du comité politique conjoint des Fraternités de cheminots. Ils groupent ensemble plus de 1 million de travailleurs canadiens.

Les autres unions ouvrières du pays seront invitées à se joindre au groupe déjà constitué pour mener à bien la campagne. Celle-ci ne débutera cependant qu'après la période des fêtes. Tous les moyens de propagande, publicité dans les journaux, conférences et activités syndicales diverses seront mis en oeuvre pour alléger le sort des ouvriers canadiens.

## SAGUENAY et

## LAC SAINT-JEAN

### A la Compagnie Electrique du Saguenay

Les représentants du Syndicat National des Employés de la Compagnie Electrique du Saguenay, et les représentants de cette Compagnie, ont tenu cinq longues séances de négociations. Toutes ces séances ont porté sur l'étude des demandes de modifications soumise par le Syndicat.

Comme la Compagnie n'a encore fait aucune contreproposition, et s'est contentée surtout de nier le bien-fondé de la plupart des demandes du Syndicat, les représentants du Syndicat ont demandé à la Compagnie de bien vouloir offrir des contrepropositions aux demandes formulées par ce dernier.

Sur l'insistance du Syndicat, la Compagnie a promis de présenter des contrepropositions au début de la semaine prochaine puis les deux parties se rencontreront de nouveau le 11 décembre, afin de pouvoir discuter les contrepropositions présentées par la Compagnie.

C'est alors que les parties en négociations, surtout le Syndicat, décidera s'il doit demander un conciliateur ou continuer ses négociations directes, car à cette date, il y aura déjà un mois que les parties sont en négociations.

## CHAMBLY

A une réunion régulière tenue par le Syndicat des Employés de la Bennett, au cours de la semaine dernière, l'assemblée générale a voté une résolution à l'effet que le syndicat s'abonne, collectivement, c'est-à-dire tous les syndiqués, au journal "Le Travail". Ceci ajoute au tirage du journal 250 nouveaux abonnés qui se tiendront au courant des faits et gestes du syndicalisme.

A cette assemblée, présidée par M. E. Aubertin, à laquelle assistaient un grand nombre de syndiqués, on procéda à l'initiation des nouveaux officiers. Cette initiation fut présidée par le confrère Roger McGinnis, publiciste du journal "Le Travail".

Une nouvelle importante fut aussi donnée lors de l'assemblée par M. l'abbé Pierre Lanctôt, aumônier diocésain, à savoir qu'un aumônier local sera prochainement choisi pour le syndicat de Chambly.

Le syndicat se réunissait pour la première fois dans son nouveau local situé au sous-sol de l'église du Sacré-Coeur-de-Marie.

A la suggestion, et avec l'aide du confrère Roland Thibodeau, il fut décidé que dès les premières semaines de janvier, un cercle d'études sera formé, pour permettre de manière concrète, à tous les officiers, de se mettre à la page, au point de vue syndical. Il sera peut-être décidé que les syndiqués comme groupe, bénéficieront plus tard des mêmes avantages.